

# Reconversion d'une vieille palmeraie villageoise en Côte d'Ivoire

N. Abodou Ake\*

## Résumé

*Dans la sous-préfecture d'Anyama au sud-est de la Côte d'Ivoire, le remplacement progressif et bénéfique d'une culture de palmier à huile par la culture de manioc ou par l'élevage de poulets de chair, a été examiné. Parmi les facteurs de réussite d'une telle reconversion, il faut citer un choix judicieux de la production de remplacement, une compétence technique certaine, une ouverture aux nouvelles techniques et un encadrement régional adéquat.*

*C'est la conjonction de ces différents facteurs qui, dans l'exploitation étudiée, a fait triompher la production aviaire sur celle du manioc et plus encore sur celle du palmier à huile.*

## Summary

*In the "Sous-prefecture" of Anyama, South-east of Ivory Coast, an old palm-tree plantation run at village level had to be replaced by another activity such as cassava cultivation or broiler production. The success of such a rehabilitation is closely associated with an adequate choice of the new agricultural activity, with technical competence, with the acceptance of the new techniques and with an appropriate regional extension service.*

*The conjunction of all these factors has made the operation a success. The poultry production is more profitable than cassava to substitute palm-oil plantation in the context concerned.*

## Introduction

Anyama, située à une vingtaine de kilomètres d'Abidjan en Côte d'Ivoire est une sous-préfecture agricole par excellence. En effet, le climat subtropical humide à 4 saisons bien individualisées avec une pluviométrie atteignant 2000 mm par an et le sol de texture argilo-sablonneuse ont créé un milieu (forêt dense) bien plus favorable à l'agriculture qu'à l'élevage. Pour assurer son essor l'état ivoirien a opté pour le développement rural passant par la mise sur pied, au lendemain de l'indépendance, d'un certain nombre de structures d'encadrement et d'encouragement des secteurs d'activité en milieu villageois. Ces structures avaient pour objectif principal la vulgarisation devant aboutir à l'implantation en milieu paysan de cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier, l'hévéa... Ces cultures ont connu une telle expansion qu'elles ont fini par reléguer au second plan les cultures vivrières traditionnelles (manioc, igname, légumes...), en occupant la presque totalité du temps de travail des paysans.

Dans l'exploitation qui a fait l'objet de cette étude, la culture pérenne était le palmier à huile *Elaeis guineensis*. Mais au delà de 16 ans, le rendement est trop faible et la taille trop grande pour garantir au paysan des conditions de récolte sécurisantes et rentables. Dès lors, le choix d'une nouvelle spéculation est nécessaire, mais il doit s'appuyer sur un nouvel environnement socio-économique dont le paysan, souvent illettré, n'a pas la maîtrise : manque de terre cultivable autour des grandes villes, exode rural, besoins de plus en plus grands de moyens

financiers immédiats... Devant cette situation, le choix de reconversion dans l'exploitation de Mr Yapi s'est porté sur la culture de manioc pour le père et l'élevage de poulets de chair pour l'un des fils, diplômé d'une école d'élevage.

## Types d'exploitations

### I. Le palmier à huile

Sous l'instigation de la Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile (SODEPALM), cette culture a été introduite chez Mr Yapi en 1966 sur 2 hectares. L'exploitation s'est agrandie d'année en année pour atteindre 7,25 hectares en 1972.

Plants et engrais furent fournis par la SODEPALM comme crédit en nature remboursable à partir de la deuxième année de production (soit 5 à 6 ans à partir du début de l'installation de la culture). En 1983 et suivant les prévisions de récolte (10,2 t/ha), le remboursement de ces crédits s'élevait à 101.964 CFA (1) pour l'année, soit 16.994 CFA/ha; malheureusement, la production réelle n'a été que de 4,8 t/ha.

Trois à quatre ans après la plantation du palmier commence la fructification (production de régimes de palme) qui se poursuit pendant treize à quatorze ans (soit 16-17 ans de culture). Dans les meilleures conditions, les productions maximales sont obtenues vers 10-13 ans.

(1): 1 CFA = 0,02 FF = env. 0,14 FB

\* 23 rue F. Bovesse, B-5800 Gembloux - Belgique.

Au fur et à mesure que grandit le palmier, la récolte se fait à la machette ou à la faucille, d'abord au sol puis après grimpage sur une échelle. Quand la taille de l'arbre est telle (9-10 m) qu'elle ne permet plus des récoltes dans des conditions de sécurité suffisantes, l'exploitant décide d'arrêter la production. C'est ainsi qu'en 1983, les 3,25 hectares plantés en 1966 et 1967 (16-17 ans d'âge) ne pouvant plus être exploités convenablement, ont fait l'objet de reconversion. Les 4 hectares encore productifs et deux autres hectares de jeunes palmiers en cours de régénération nécessitaient 35 jours de travail par hectare et par an.

## II. Le manioc

Base de l'alimentation dans tout le sud de la Côte d'Ivoire, le manioc (*Manihot utilissima*) est cultivé dans la région d'Anyama depuis toujours, souvent en association avec d'autres plantes vivrières.

Le manioc est l'une des plantes des zones tropicales humides les moins exigeantes quant à la qualité du sol et aux variations climatiques.

Les productions varient entre 3 et 15 tonnes à l'hectare. La récolte débute à 10 mois et peut s'étendre jusqu'à 20 mois, soit en moyenne une durée de culture de 15 mois nécessitant 87 jours de travail à l'hectare et par an. Dans une exploitation traditionnelle comme celle de Mr Yapi, il est difficile de faire l'estimation de rendement du manioc. En effet, la production n'est pas pesée, les prélèvements à des fins d'autoconsommation varient en fonction des besoins et enfin, le manioc commercialisé est vendu à l'état frais ou après transformation en semoule locale (Atiéké). Le manioc est cultivé sur 2,25 hectares dont 2 en association avec le palmier en régénération, mais seulement un hectare avait été récolté. La part vendue était de 2 "pleins de camionnette" et la part autoconsommée était estimée à 1 "plein de camionnette", cette unité locale correspondant au contenu d'une camionnette d'une charge utile de 700 kg de type Peugeot 404 bâché.

## III. Le poulet de chair

Sur les 3,25 hectares de palmier sujets à la reconversion, 1 hectare est consacré à l'élevage de poulet de chair (souche hybride INRA-VEDETTE). La ferme comporte 2 bâtiments d'élevage d'une capacité de 6650 poussins chacun, 2 magasins de stockage des aliments et les habitations des ouvriers.

### 1. Les bâtiments d'élevage et leur équipement

Chaque poulailler est constitué sur trois côtés d'un muret en briques de 50 cm de haut, surmonté d'un grillage à petites mailles servant de mur. Le quatrième mur est en briques et sert de cloison entre le

poulailler et le magasin de stockage. Le sol est en béton et le toit recouvert de tôle de type "bac", plus réfractaire et plus résistante à la corrosion que la tôle ondulée classique. Ce type de construction simple facilite l'aération du poulailler. Sur environ 2 mètres, les alentours immédiats du poulailler subissent un désherbage chimique ou manuel régulier permettant de détecter aisément la présence d'éventuels prédateurs. Le système d'alimentation est constitué de 68 mangeoires régulièrement réparties dans le poulailler, à même le sol ou suspendues suivant l'âge des poulets. Les mangeoires sont remplies manuellement par les ouvriers suivant un schéma de rationnement préalablement établi par l'éleveur. L'eau est distribuée à volonté à partir d'une citerne extérieure de 650 litres, grâce à un système de vannes à commande automatique. Les abreuvoirs sont intercalés entre les mangeoires.

### 2. Les structures d'encadrement et l'élevage

Dans le secteur de l'élevage, il existe plusieurs structures d'encadrement sous le contrôle du Ministère de la Production Animale. En aviculture et production porcine dans le sud, la Société Ivoirienne de Production Animale (SIPRA) est l'organisme d'encadrement.

A travers des contrats de production avec des éleveurs et des contrats de vente avec des unités de consommation (écoles, grandes surfaces, etc) la SIPRA contrôle une grande partie de la production aviaire dans le sud du pays. Elle fournit aux éleveurs des poussins d'un jour, les aliments composés, les produits vétérinaires, l'assistance technique et les crédits pour la construction des bâtiments et leur équipement. Elle leur garantit la reprise totale de leur production, ce qui évite à l'éleveur la recherche individuelle de clients. Les aliments composés sont à base de maïs, farine de riz, remoulage de blé et de tourteaux de soja, coton, palmiste et arachide. De plus, pour susciter l'intérêt des éleveurs à suivre les conseils de conduite d'élevage qu'elle préconise, la SIPRA organise chaque année un concours du meilleur éleveur sur base des trois critères suivants :

- l'indice de consommation: maximum 2,3 kg d'aliment par kilo de croît.
- le poids moyen à 8 semaines: minimum 1750 grammes.
- le taux de mortalité: maximum 5 %.

Sous contrat avec la SIPRA, Mr Yapi a bénéficié de tous les éléments ci-dessus énumérés. Chaque poulailler reçoit par bande 6650 poussins d'un jour vaccinés contre le Gumboro et la maladie de Newcastle. La suite du programme sanitaire (antibiotiques, antistress, vitamines, vaccins et rappels, etc) est réalisée par l'éleveur conformément au calendrier de la SIPRA. L'élevage en lui-même se passe en deux phases: une phase de démarrage et une phase d'élevage.

Pendant la période de démarrage d'environ 10 jours, la poussinière est organisée dans une partie du poulailler. La litière n'est mise que dans cette portion. Des bâches sont étendues sur les grillages latéraux, une autre sert de cloison entre la poussinière et le reste du poulailler. La poussinière ainsi isolée est chauffée.

Vers le dixième jour commence une période de transition avant la phase d'élevage proprement dite. Le reste du poulailler reçoit la litière, la cloison médiane est enlevée vers le quinzième jour et les bâches latérales sont ôtées progressivement jusqu'au vingtième jour environ. Cette période peut être allongée ou raccourcie suivant l'état de santé des animaux. La phase d'élevage ou d'engraissement se termine quand les poulets ont atteint 1700-1800 grammes à environ 8 semaines. Entre deux bandes, un vide sanitaire d'une vingtaine de jours permet le nettoyage et la désinfection complète des locaux et du matériel utilisé. Cinq ouvriers s'occupent de ces travaux quotidiens sauf à la réception des poussins et au ramassage des poulets où ils sont aidés par 2 à 3 manœuvres occasionnels. La conduite d'une bande nécessite donc environ 3 mois de travail, ce qui permet à l'éleveur de produire 4 bandes par an et par bâtiment d'élevage.

## Comptes d'exploitation

### I. Données complémentaires

L'établissement de la plantation de palmier à huile s'est fait en 4 étapes : 1966 (2 ha), 1967 (1,25 ha), 1969 (2 ha), 1972 (2 ha), soit au total 7,25 hectares. Seule la parcelle plantée en 1966 et 1967 est concernée par la reconversion. La structure de l'exploitation en 1983 comportait 4 hectares de palmier en production, 2,25 hectares de manioc dont 2 ha sous palmier en régénération, 1 hectare consacré à l'élevage.

Le salaire d'un manœuvre logé et nourri est de 12.000 CFA par mois dans les plantations et de 17.000 CFA/mois dans les élevages. Cette différence est due au fait que la présence du manœuvre est requise pratiquement tous les jours de l'année sur son lieu de travail en élevage contrairement aux productions végétales.

Pour comparer les productions entre elles, nous avons ramené toutes les données à l'hectare et par an en multipliant les données concernant le manioc par un facteur correctif ( $f = 12/15 = 0,8$ ), puisque la durée moyenne de culture est de 15 mois.

Deux manœuvres travaillent en permanence dans les cultures de manioc (2,25 ha) et de palmier (6 ha) pour un coût salarial de 288.000 CFA représentant 406 journées de travail dont 210 pour le palmier et 196 pour le manioc. Le coût salarial est donc de 24.816 CFA/ha.an pour le palmier et de 61.824 CFA/ha.an pour le manioc.

Chaque plein de camionnette pouvant contenir 10 sacs de manioc d'environ 70 kilogrammes est vendu à 40.000 CFA; le régime de palme est vendu à 15 CFA/kg. Avec 30 tonnes d'aliments par bande, l'éleveur a fourni en moyenne 6600 poulets d'environ 1,850 kg, soit 12.210 kg de poulets vendus à la SIPRA à 475 CFA/kg en 1983.

Dans le calcul des salaires, nous n'avons pas pris en compte le salaire de l'exploitant mais seulement ceux des manœuvres, car nous ne disposons d'aucun barème de rémunération de l'agriculteur en Côte d'Ivoire. Les bénéfices exprimés dans le tableau sont donc bruts. Quant à l'éleveur, son salaire peut être estimé à 135.000 CFA au barème de la fonction publique compte tenu de ses qualifications.

### II. Résultats financiers de l'exploitation en 1983

	PALMIER (CFA/ha-an)	MANIOC (CFA/ha-an)	POULET DE CHAIR (CFA/poulailler- bande de 3 mois)
<b>COUTS</b>			
Engrais	2.833	—	—
Frais financiers	16.994	12.727	284.200
Salaires	24.816	61.824	127.500
Achats poussins	—	—	1.005.000
Aliments	—	—	3.069.750
Produits vétérinaires	—	—	216.150
Divers	—	—	16.500
TOTAL	44.643	74.551	4.719.000
RECETTES	72.000	120.000	5.799.750
BENEFICE BRUT	27.357	45.449	1.080.650

— Pour les 2 poulaillers et par an (8 bandes) le bénéfice est de **8.645.200 CFA**.

— En comptant le salaire de l'éleveur, le bénéfice annuel net représente pour la production aviaire : **7.020.200 CFA**.

### Conclusion

Au vu des résultats financiers réalisés en 1983, l'exploitant a fait un bon choix de reconversion de sa culture de palmier à huile qui n'était plus assez productive. Il est en effet passé de 27.357 CFA/ha.an avec le palmier à 45.449 CFA/ha.an avec le manioc et à 8.645.200 CFA/an avec la production aviaire.

La réussite de cette reconversion tient à plusieurs facteurs :

#### 1. Le choix de la production de remplacement

Le maintien ou non de l'exploitation du palmier à huile tient d'une part à sa taille qui doit permettre des récoltes faciles et d'autre part à son rendement à l'hectare. Or dans l'exploitation de Mr Yapi, même la parcelle de 4 hectares où les plantes ont entre

11 et 14 ans ne produisait plus que 4,8 tonnes à l'hectare, soit 47 % des prévisions. La plus vieille parcelle était déjà en dessous de ce rendement en 1981, ce qui a décidé l'agriculteur à en cesser l'exploitation. Cette chute de la productivité est due à un appauvrissement du sol consécutif à plusieurs années de culture continue sans restitution de fumure. En effet, l'engrais est fourni seulement pendant les 6 premières années de culture pour permettre à la plante d'acquérir suffisamment de vigueur et de racines au début de la période de production.

Quant au manioc, bien qu'ayant une grande capacité d'adaptation à différents types de sol et de climat, sa productivité dépend essentiellement de la teneur du sol en azote. Or après 16-17 ans de culture de palmier à huile dont 10-11 sans apport de fumure, le sol doit être très pauvre en minéraux et ne permettre qu'une production médiocre du manioc. C'est de fait ce qui est observé dans cette exploitation. En effet, plusieurs agriculteurs interrogés dans la région et travaillant sur le même type de sol signalent des productions de 4 à 6 pleins de camionnettes à l'hectare. Et pourtant, le manioc semble être la meilleure culture de remplacement vu sa grande capacité d'adaptation aux conditions édaphiques par rapport à d'autres cultures comme l'igname, le cacao, etc.

Par conséquent, devant l'état dégradé du sol, les productions hors-sol comme ici le poulet sont nettement plus rentables même si les investissements de départ sont plus élevés.

## 2. La compétence technique

Si la production aviaire a donné d'excellents résultats :

- indice de consommation : 2,45 kg d'aliment par kg de poids vif
- mortalité 1-1,5 %
- poids moyen à 8 semaines : 1,850 kg

en comparaison avec les normes de la SIPRA (respectivement 2,3; 5 %; 1,750), cela est dû à la compétence technique de l'exploitant qui est titulaire d'une maîtrise en élevage.

## 3. L'encadrement régional

La SODEPALM pour le palmier à huile et la SIPRA pour la production aviaire, par leur assistance tech-

nique, permettent à l'exploitant de réaliser des productions qui sont de leur ressort. Les responsabilités de la SODEPALM commencent à s'étendre depuis quelques années à l'encadrement pour les cultures vivrières.

Le Service Domaniel et Rural (SDR) joue un rôle important dans la vulgarisation de certaines méthodes culturales, la détermination de l'aptitude des sols et l'orientation des paysans dans leurs choix de production.

## 4. L'ouverture à de nouvelles techniques

Grâce à l'encadrement régional cité plus haut, certaines techniques culturales commencent à pénétrer dans le milieu paysan d'Anyama. En effet, il n'est pas dans les moeurs des paysans d'utiliser les engrais dans les cultures vivrières comme le manioc. Pourtant, une fertilisation adéquate (azote-phosphore) après la culture du palmier pourrait rendre le manioc encore plus productif. Dans l'exploitation de Mr Yapi, des essais de fertilisation ont commencé sur une petite parcelle par l'épandage des déchets d'élevage évacués pendant le vide sanitaire. Les résultats étaient concluants au niveau de la vigueur de croissance des jeunes plants de manioc.

La conjonction de ces facteurs crée donc un nouveau cadre social qui permet au paysan d'opérer de nouveaux choix de production avec une sécurité financière suffisante. Pourtant, la région étant agricole, les paysans s'orienteront plus facilement vers les cultures même si la reconversion vers l'élevage avicole de chair s'est révélée la plus intéressante financièrement.

## Remerciements

Nous remercions Monsieur Yapi Atsain et sa famille pour l'encadrement qu'ils nous ont fourni lors du stage dans leur exploitation.

Nous exprimons toute notre gratitude aux responsables de la SIPRA, de la SODEPALM et du SDR d'Anyama pour tous les renseignements techniques qu'ils nous ont gracieusement donnés.

Nous remercions vivement l'Ingénieur F. Demey de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers pour la révision critique du texte.

The opinions expressed are the sole responsibility of the author(s) concerned.

Les opinions émises sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

De geformuleerde stellingen zijn op de verantwoordelijkheid van de betrokken auteur(s).

Las opiniones presentadas estan a la responsabilidad unica de los autores concernados.